

l'occasion d'essais à Frobisher Bay, de concert avec des forces terrestres dans la région. Autrement dit, le quartier-général de la région septentrionale est un centre de contrôle auquel les autres commandements des forces armées dans le Nord affectent un grand nombre d'unités et du personnel aux fins d'y effectuer des manœuvres et d'y assurer une présence canadienne efficace, surtout dans le secteur le plus au nord.

Quant à dire que les forces armées ont été déclassées, rendues moins efficaces, cela me rappelle ce que j'ai entendu à la Chambre dans le débat sur l'intégration. De telles remarques sont venues surtout, ces dernières années, de l'opposition officielle et de certains porte-parole à l'extérieur de la Chambre.

Les forces armées sont moins efficaces, incapables d'accomplir leur tâche? La meilleure réfutation, ce sont les mots de félicitations que le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) leur adressait l'automne dernier. Le meilleur démenti, c'est peut-être que non seulement les forces armées peuvent jouer leur rôle, mais qu'elles l'ont fait brillamment sous les yeux de 22 millions de Canadiens. Elles l'ont fait, depuis un an, non seulement au pays même mais à l'étranger.

Exemple: la participation des officiers et soldats du commandement de transport aérien à l'opération au Pérou où nos avions Caribou et Buffalo ont été les seuls capables de fonctionner dans ces conditions pénibles. Ces hommes ont mérité le respect et l'estime de tous les gouvernements en cause, surtout du gouvernement péruvien, qui a décoré les officiers. Mentionnons en outre l'aide aussi efficace et rapide apportée par le Commandement de la défense aérienne pour secourir les victimes des inondations au Pakistan oriental. Ce Commandement est très compétent et tout à fait capable, à bref délai, d'accomplir l'une ou l'autre des tâches qui lui sont réservées et pour lesquelles il est entraîné.

Une voix: Et s'il devait faire deux choses à la fois?

L'hon. M. Macdonald: Permettez-moi de signaler au député qu'il a fait deux choses à la fois. De fait, il fait bien des choses en même temps. Je signalerais, pour ce qui est des effectifs terrestres au Canada et ailleurs, que les troupes ont été mêlées aux événements au Québec—ce que le député n'a peut-être pas remarqué mais qui n'a pas échappé à tous les autres Canadiens—tout en s'occupant du maintien de la paix à Chypre et en remplissant un rôle auprès de l'OTAN en Europe. Autrement dit, il faisait non pas deux choses à la fois mais trois, et toujours très bien.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Macdonald: Les députés croient peut-être aider leur cause en dépréciant leurs forces armées, mais je crois que les actions de nos militaires sont beaucoup plus éloquantes que les propos des députés.

M. Marshall: Le ministre me permet-il une question?

M. l'Orateur suppléant: Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) invoque-t-il le Règlement?

M. Marshall: Je crois que le ministre devrait s'exprimer davantage comme un homme d'État. Peut-être devrait-il s'enrôler et s'instruire de...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Ce n'est pas là un rappel au Règlement.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, si le député veut se lancer dans un débat parlementaire, il doit être prêt à encaisser la réplique. Je souligne qu'il a mis en doute, non seulement la valeur de l'entraînement de nos forces armées, mais aussi celle de leur équipement. Qu'il n'oublie pas les progrès qui ont été accomplis.

Une voix: Il n'est pas question de leur entraînement, mais de leur équipement.

L'hon. M. Macdonald: Je veux parler des bâtiments et signaler, par exemple, que dans le Commandement maritime qu'il connaît bien, nous avons quatre nouveaux destroyers en service et trois nouveaux navires de soutien opérationnel. Il a prétendu que nous avons besoin d'un sous-marin. Je lui rappellerai que nous en avons déjà quatre. Il a dit que nous avons besoin d'un sous-marin, et je lui réponds que nous en avons un. Nous avons sûrement les bâtiments qu'il nous faut pour le rôle que nous avons à jouer. Il est intéressant de noter au sujet des opérations anti-sous-marines et de la mise au point des destroyers porteurs d'hélicoptères, que le Canada est à l'avant-garde des pays de l'OTAN à cet égard. Comme il le sait bien, les dispositifs mis au point par le Commandement maritime afin de permettre l'emploi d'hélicoptères à partir de navires en mer, comptent réellement parmi les plus intéressants aspects de nos forces armées aux yeux des autres marines de guerre. La marine de guerre américaine, en particulier, a suivi l'exemple canadien en mettant en service des destroyers porteurs d'hélicoptères comme principale arme pour la lutte anti-sous-marine.

En ce qui concerne les forces terrestres, il convient de signaler, je pense, que nous sommes dans une situation infiniment meilleure qu'en 1963, par exemple. Les bataillons d'infanterie ne disposaient alors que de véhicules à mobilité très limitée à travers champs. Il n'y avait pas de matériel amphibie ni d'équipement pour les combats de nuit. Aujourd'hui, les bataillons ont une compagnie dotée de transporteurs de troupes blindés et amphibies, qui sont munis de dispositifs infrarouges pour la conduite et les combats de nuit. Tous les bataillons ont aussi des services de surveillance nocturne. L'équipement et les armes du personnel ont aussi été améliorés. Le député n'est donc pas aussi renseigné qu'il le devrait sur le matériel de guerre et l'équipement canadiens.

J'ai déjà parlé des grands exploits de l'Armée de l'air. Je comparerai la situation de 1960 à celle qui existe maintenant, c'est-à-dire dix ans plus tard. A l'époque, comme le député de Calgary-Centre (M. Harkness) s'en souviendra, nous n'avions pas d'avions d'appui opérationnel direct, mais seulement 25 hélicoptères d'observation légers à deux places, aucun pont aérien approprié et un pont stratégique de 12 Yukons, 23 avions-cargo et